

**SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 8 juillet à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'EYMOUTIERS se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie d'Eymoutiers, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Pierre FAYE, 1<sup>er</sup> adjoint, conformément aux articles L 2122-1, L 2122-10, et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2019

Présents : MM PERDUCAT D., FAYE J-P., PONS G., SUDRON F., SIMON P., WERTHMANN G., PEYRISSAGUET J-J., MALET P. ;  
Mmes PLAZANET M., LOURADOUR P., GLANGEAUD D., SIMON I., RIGOUT D., CHABANAT C., MONVILLE D., LEVENTOUX H.  
Excusé : M. RIBOULET Jean  
Absents : MM. RABOISSON Thierry, PIQUEREL Olivier.

Monsieur Jean RIBOULET a donné procuration à M. Gérard PONS.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, 1<sup>er</sup> adjoint, qui après l'appel nominal, a rappelé que cette séance avait été provoquée par la démission de Monsieur Daniel PERDUCAT de ses fonctions de maire d'Eymoutiers tout en conservant son mandat de conseiller municipal. Il a ensuite laissé la parole à Monsieur PERDUCAT afin qu'il puisse s'exprimer sur cette décision. Celui-ci a donné lecture de la lettre qu'il avait adressée à Monsieur le Préfet le 31 mai dernier et de la réponse du représentant de l'Etat.

**Courrier du Maire à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne**

*« Monsieur le Préfet,*

*Après deux mandats avec mon prédécesseur le Docteur Jean Fraisseix (un mandat d'adjoint 1977 / 1983 et un mandat de 1<sup>er</sup> adjoint 1983 / 1989) suivis de cinq mandats de Maire (depuis 1989), je viens par la présente, vous confirmer ma décision de démissionner de mon mandat de Maire.*

*Pendant toutes ces années, toujours avec la même passion, je crois avoir agi, avec des équipes soudées (élues à chaque fois très largement au 1<sup>er</sup> tour), toujours avec le même souci de gestion rigoureuse, préoccupé par l'intérêt commun, à l'écoute des problèmes de chacun, en particulier des plus démunis, pour une commune toujours plus moderne, équipée, active, rénovée dans un environnement préservé, vivante et ouverte particulièrement à la culture, présente, accueillante, solidaire.*

*Au bout du compte, je crois que chacun peut constater, aujourd'hui, l'incontestable vitalité retrouvée de notre cité qui allie le charme d'un bourg au caché médiéval, labellisé petite cité de caractères, riche de son patrimoine bâti et culturel ; aux atouts d'un pôle commercial et artisanal, de nos petites entreprises, du rôle tenu sur notre territoire par l'économie sociale et solidaire et les nombreuses associations et bénévoles.*

*Au cours de ces nombreuses années, j'ai pu constater les évolutions du mandat de Maire ; les responsabilités toujours croissantes, les contraintes législatives, l'évolution incessante des normes, les désengagements de l'Etat, la fuite des services publics, les baisses des financements...*

*J'ai affronté et supporté les difficultés croissantes de la gestion quotidienne des affaires municipales. Je l'ai fait, porté par un idéal et par le vif attachement que je porte à ma commune et à ses habitants.*

*Aujourd'hui ma démission est uniquement motivée pour des raisons exclusivement personnelles.*

*L'idéal serait que cette démission puisse être effective le 1<sup>er</sup> juillet prochain afin que le Conseil Municipal désigne son nouveau ou sa nouvelle maire avant le 15 juillet.*

*Toutefois, je souhaite, jusqu'à la fin du mandat, rester simple conseiller municipal et conserver également mes fonctions d'élu communautaire au sein de cette belle équipe compétente, fidèle et attachante que j'ai eu l'honneur et le plaisir de diriger.*

*Cette décision de démissionner me pèse car j'ai consacré une grande partie de ma vie à ma commune, au détriment, souvent, de ma vie professionnelle.*

*En retour, ces plus de quarante années au service des Pelaudes et Pelauds m'ont procuré de grandes joies. Je leur en serai toujours reconnaissant.*

*Dans l'attente de votre acceptation.*

*Veuillez croire, Monsieur le Préfet, en mes sentiments républicains les meilleurs et en ma haute considération. »*

### **Réponse de Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne**

*« Par courrier du 31 mai 2019, vous m'avez fait part de votre intention de démissionner de vos fonctions de maire d'Eymoutiers tout en conservant votre mandat de conseiller municipal.*

*Conformément aux dispositions de l'article L 2122-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), j'accepte cette démission qui devient effective à compter de la réception du présent courrier.*

*Je vous informe qu'aux termes de l'article L 2122-10 du même code, quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à l'élection du maire ; il est procédé à une nouvelle élection de ses adjoints. De même, pour les communes de plus de 1000 habitants et plus, le conseil municipal doit être complet pour l'élection du maire et de ses adjoints. Toute vacance est comblée par l'installation du suivant sur la liste.*

*Le conseil municipal d'Eymoutiers devra donc procéder non seulement à l'élection du nouveau maire de la commune mais également de ses adjoints, en application des dispositions des articles L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.*

*Par ailleurs, il revient au premier adjoint non démissionnaire de convoquer le conseil municipal, si celui-ci est au complet, pour procéder à l'élection d'un nouveau maire et des nouveaux adjoints, conformément à l'article L 2122-10 du C.G.C.T.*

*Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin. »*

M. Jean-Pierre FAYE, 1<sup>er</sup> adjoint, en a assuré la présidence.

Monsieur Philippe SIMON a été élu secrétaire.

---

### **ORDRE DU JOUR :**

- 01/ ELECTION DU MAIRE**
  - 02/ NOMBRE D'ADJOINTS**
  - 03/ ELECTION DES ADJOINTS**
-

**1/ ELECTION DU MAIRE**

Le Président, après avoir proposé aux membres de l'assemblée la désignation de deux assesseurs et un secrétaire, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un maire.

Seule Madame Mélanie PLAZANET s'étant portée candidate, chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne une enveloppe fermée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	17
A DEDUIRE : enveloppes vides, bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	2
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés.....	15
Majorité absolue.....	8

Ont obtenu : Mme Mélanie PLAZANET QUINZE Voix (15)

**Mme Mélanie PLAZANET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée MAIRE.**

**2/ NOMBRE D'ADJOINTS**

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à fixer, conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Sur proposition de son Président, l'assemblée décide de fixer unanimement à 5 le nombre des adjoints.

**3/ ELECTION DES ADJOINTS**

Il a été procédé ensuite et dans les mêmes formes et sous la présidence de Mme Mélanie PLAZANET, élue Maire, à l'élection des adjoints au scrutin de liste.

La liste composée de M. FAYE Jean-Pierre, Mme LOURADOUR Patricia, M. PONS Gérard, Mme GLANGEAUD Delphine, M. SUDRON Frédéric s'est seule portée candidate.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

**1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	17
A DEDUIRE : enveloppes vides, bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	1
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés.....	16
Majorité absolue.....	9

Ont obtenu : La liste Jean-Pierre FAYE SEIZE Voix (16)

**La liste candidate ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au premier tour de scrutin, selon l'ordre figurant sur les bulletins : M. FAYE Jean-Pierre - premier adjoint, Mme LOURADOUR Patricia - deuxième adjointe, M. PONS Gérard - troisième adjoint, Mme GLANGEAUD Delphine - quatrième adjointe, M. SUDRON Frédéric - cinquième adjoint.**

**OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS : néant**

Le président a déclaré **M. FAYE Jean-Pierre, Mme LOURADOUR Patricia, M. PONS Gérard, Mme GLANGEAUD Delphine, M. SUDRON Frédéric** installés en qualité d'adjoints.